



Projets d'aménagement du parc éolien du mont Copper et du parc éolien du mont Miller à Murdochville

Demandes d'audience



Bonaventure, le 8 octobre 2003

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet d'aménagement du parc éolien
du mont Copper**

Monsieur le Ministre,

Énergie éolienne du mont Copper inc. désire aménager et construire un parc éolien sur le mont dont il est question. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et réclame la tenue d'une audience du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE).

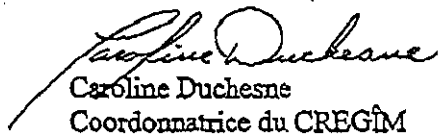
Le CREGÎM s'interroge fortement face au respect de l'environnement lors du développement de cette énergie (et non lors de la production de celle-ci);

Les aires de nidification de certains oiseaux menacés, entre autres l'aigle royal et la grive de Bicknell, n'ont pas été considérées avec minutie lors de l'étude d'impact. En effet, la recherche des nids s'est faite après la période de nidification, ce qui nous semble inacceptable dans le concept d'une étude scientifique. Les couloirs de migration n'ont pas été identifiés (Ils sont actuellement inconnus) et l'érection d'une éolienne dans un de ces couloirs pourrait être catastrophique, pensons notamment à l'unique couple d'aigle royal qui niche dans le secteur de Murdochville... Un des trois couples présents en Gaspésie. Six oiseaux en tout. Pourquoi ne pas prendre le temps de bien faire les choses?

Pour pallier au manque de connaissance du milieu et des experts de l'impact possible des coupes à blancs et la construction de nouveaux sentiers sur la nidification de la Grive de Bicknell et l'Aigle Royal entre autres, sur l'impact de la désertification des sommets sensibles, pour le manque de connaissance total des couloirs de migration, et surtout pour s'assurer que ces deux beaux projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et la communauté, le CREGIM demande la tenue d'audiences pour les deux projets, celui du mont Copper, et du mont Miller.

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région où nous vivons, nous désirons simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre de nos belles richesses gaspésiennes et madeliniennes; la qualité de notre environnement.

Espérant que vous nous aiderez à développer le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne et ce, de façon saine et durable, nous vous prions d'agréer, monsieur Mulcair, nos sentiments les meilleurs.


Caroline Duchesne
Coordonnatrice du CREGIM

Pour le conseil d'administration

Le 13 octobre 2003

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique

Monsieur,

La tenue d'une audience publique sera l'occasion de questionner davantage le promoteur et les personnes-ressources afin d'obtenir des informations supplémentaires et des précisions. Elle me permettra de prendre connaissance de tous les aspects de ces projets et ainsi bien mieux les comprendre. L'audience publique me donnera aussi l'opportunité de m'exprimer, de faire connaître mon opinion et d'exposer mes préoccupations et propositions. Ces deux projets de parcs éoliens en Gaspésie méritent un questionnement beaucoup plus approfondi.

J'œuvre, à titre de biologiste, à la gestion intégrée des ressources par bassin versant, en concertation et dans un esprit de développement durable, ce qui explique mon intérêt par rapport au milieu concerné par ces projets de parcs éoliens. Je travaille de tout cœur à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des ressources du milieu gaspésien. Puis, le développement économique régional se veut mon cheval de bataille.

Ainsi, les aspects de ces projets qui me préoccupent particulièrement sont :

- ✓ les cas d'érosion problématiques en Gaspésie en raison du déboisement outrancier,
- ✓ la sédimentation que l'érosion des sols peut entraîner dans les rivières à saumon York et Madeleine, donc une perte d'habitats de frai pour les salmonidés (ressource économique),
- ✓ la protection et la mise en valeur des ressources du milieu, et
- ✓ les retombées économiques pour la région.

Par la présente, je requiers, en tant que citoyenne, un examen public des projets de parcs éoliens des monts Copper et Miller.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression des mes salutations distinguées.

Suzanne Surve

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique dans le cadre du projet d'aménagement du parc éolien du mont Miller par Énergie du mont Miller inc.

Monsieur le Ministre,

Le Club des ornithologues de la Gaspésie a participé à la réunion d'information tenue à Murdochville, mardi le 30 septembre. Toutefois, les réponses obtenues à nos questions étant insuffisantes, nous avons opté pour une demande d'audience publique.

Les objectifs de notre organisme sont de faire connaître, de protéger et de participer à la mise en valeur de l'avifaune de notre région. Nous sommes inquiets particulièrement de la situation de la Grive de Bicknell et des autres espèces migratrices, y compris l'Aigle royal puisqu'aucune étude des migrations n'a été effectuée dans le secteur touché par le projet. D'autre part, les études des oiseaux nicheurs ayant été effectuées à des dates tardives, elles ne permettent pas d'avoir le vrai portrait de la situation de la Grive de Bicknell (espèce susceptible d'être classée menacée ou vulnérable), dans le secteur touché par les travaux. Voici les principaux arguments qui nous incitent à vous adresser cette demande d'audience publique :

Considérant qu'aucune étude des migrations printanières et surtout automnales n'ont été menées et qu'aucune n'est prévue dans les plans actuels de la compagnie;

Considérant qu'au minimum neuf (9) sites d'inventaire en période de nidification ont démontré la présence de la Grive de Bicknell;

Considérant que la brève étude de Pesca Environnement a démontré la présence de la Grive de Bicknell dans deux des trois sites inventoriés très tard en saison;

Considérant de plus que les relevés se sont déroulés entre le 25 juin et le 8 juillet et, qu'à cette période, les Grives de Bicknell sont nettement moins actives;

Considérant que le nombre de sites où on retrouve la Grive de Bicknell pourrait augmenter de façon significative si une étude était menée par des spécialistes de cette espèce à la bonne période de la saison;

Considérant le statut mondial, nord-américain, canadien et québécois de cette espèce encore trop mal connue;

Considérant la responsabilité de ces instances dans la protection de cette espèce;

Considérant la perte d'habitats à très long terme pour la Grive de Bicknell;

Considérant qu'aucune étude des migrations automnales (écoute nocturne) n'a été effectuée;

Considérant qu'aucune étude des espaces en période migratoire n'a été effectuée;

Considérant la présence possible de l'Aigle royal en migration;

Considérant que les mesures d'atténuation des impacts prévues sont floues et ne tiennent compte que de données très fragmentaires;

Considérant que la surveillance des travaux et des mesures d'atténuation n'est pas sous la responsabilité de spécialistes des oiseaux.

Pour ces raisons, le Club des Ornithologues de la Gaspésie dépose une demande officielle d'audience publique dans le cadre du projet d'aménagement du parc éolien du mont Miller par Énergie du mont Miller inc.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Bernard Arseneault
Président

Club des ornithologues de la Gaspésie inc.